

MAIRIE DE MOLOY
6, rue de la Commune
Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 30 avril 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le vendredi trente avril,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Étaient présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Patrick **FUX**, Pascal **BERNIER**, Gaëtan **MENSTER**, Christiane **CISTEL**, Thierry **MONGET**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Régis **POINSOT**.

Absents excusés : Boris **LAMOTTE**.

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Projet d'acquisition immobilière

La Commune de MOLOY a été sollicitée afin de faire connaître son souhait d'acquérir ou non un bien immobilier avant que celui-ci ne soit mis en vente de manière publique.

Il s'agit d'un bien composé d'une maison et de ses dépendances situées au n°4 de la Grande Rue (parcelle AB21).

Des visites ont été organisées sur place et un débat préalable a eu lieu au sein du Conseil Municipal afin de déterminer si la Municipalité se portait acquéreur et quels projets pouvaient y être réalisés.

Le Conseil Municipal, après ces échanges, décide que la Commune de MOLOY fera l'acquisition de ce bien immobilier, au prix de 175 000 euros (après évaluation par notaire) hors frais de notaire. Plusieurs projets sont à l'étude et pourront y être développés : une surface commerciale, du locatif, des bureaux et une salle de réception. En parallèle, un parking sera recréé près de l'église afin d'augmenter les capacités de stationnement dans ce secteur.

L'objectif de ce projet immobilier est de préserver le cadre de vie et de créer un lieu de vie au centre du village.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'acquisition de ce bien immobilier au prix susmentionné et mandate le Maire pour signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.*

Plan de financement de l'acquisition immobilière de la parcelle AB21

Le Conseil Municipal décide, au vu du niveau d'endettement modéré de la commune, de réaliser le financement de l'acquisition du bien situé au 4 Grande Rue par un prêt bancaire d'un montant de 200 000 euros sur 20 ans et retient l'offre de la Caisse d'épargne au taux fixe de 1.13%.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la souscription du prêt bancaire indiqué ci-dessus.

Réflexion relative à l'élaboration d'un document d'urbanisme

Le Maire présente au Conseil Municipal les enjeux actuels et futurs relatifs à la gestion de l'urbanisme sur la Commune de MOLOY. La Commune n'est actuellement dotée d'aucun document d'urbanisme et est donc soumise aux règles nationales d'urbanisme. L'ensemble des demandes (CU, permis de construire, déclaration de travaux...) sont par conséquent actuellement traitées par les services de la DDT.

Un débat est ouvert sur les avantages et les inconvénients de la mise en œuvre de documents d'urbanisme à Moly : création d'un PLU, d'une carte communale etc...

Le Maire demande à chaque conseiller d'y réfléchir et une position sera adoptée par le Conseil Municipal ultérieurement.

Questions diverses

1. La Préfecture a indiqué que la cérémonie du 8 mai se déroulera de nouveau sans public cette année. Seuls le porte-drapeau et les membres du Conseil Municipal pourront être présents.
2. Une circulaire préfectorale a été reçue au sujet de l'organisation et de la tenue du bureau de vote lors des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021. Le président du bureau, le secrétaire et les assesseurs doivent avoir reçu au moins une première dose de vaccin ou être testés moins de 48 heures avant la tenue du scrutin. Les assesseurs qui le souhaitent pourront être vaccinés de manière prioritaire avant le 8 juin.
3. Il convient de donner un nom au sentier de randonnée créée à Moly par la COVATI. Plusieurs idées sont évoquées autour du thème des fontaines par exemple.
4. Denis JUNG fait un point d'information concernant le plan communal de sauvegarde qui doit être mis à jour (il date de 2014).
5. Régis POINSOT évoque la vitesse des automobilistes route d'Is-sur-Tille et demande si la mise en place de feux tricolores qui se déclenchent en cas de dépassement de vitesse peut être envisagée. Fabrice LANIER indique que la mise en place de tels équipements est très encadrée et nécessite des aménagements très lourds et spécifiques. Thierry MONGET indique qu'il n'est pas favorable à un tel dispositif dans un village. Denis JUNG explique que l'efficacité d'un tel dispositif est moyenne. Le Maire présente les mesures de vitesse qui avaient été réalisées par le Conseil Départemental en 2016 sur cet axe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire, Florian PAQUET

